



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

réglementation

Question écrite n° 66531

Texte de la question

Mme Anne-Marie Idrac attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les réglementations comparées des rave-parties et des autres associations. Alors que le Gouvernement a abandonné son projet d'encadrer l'organisation des rave-parties, le milieu associatif est de plus en plus contrôlé par les services de l'Etat, notamment sur les autorisations diverses, la conformité des installations et a le sentiment de subir l'application d'une réglementation à deux vitesses. Dès lors, elle lui demande s'il ne faudrait pas alléger certaines de ces réglementations, au risque d'encourager une démotivation des dirigeants du milieu associatif, et rétablir ainsi l'équité nécessaire entre organisateurs de manifestations.

Données clés

Auteur : [Mme Anne-Marie Idrac](#)

Circonscription : Yvelines (3^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66531

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er octobre 2001, page 5535